



## Separation et credits immo et conso

Par **franck**, le **21/06/2012** à **17:38**

Bonjour,

Mon ex compagne et moi avons acheté une maison il y a un an, on a contracté un pret immo et un credit de 22000 euros, elle est co emprunteur sur les deux credits.

Début d'année elle quitte la maison, change de numero de telephone et va vivre chez ses parents.

Des lors je lui demandais de payer sa part du credit immo et sa part du credit conso, la taxe d'habitation et egalement la moitié des factures de gaz et electricité du temps qu'elle etait là. mais elle fait la sourde oreille.

Je précise que durant toute l'année de notre vie commune en concubinage elle n'a jamais payée sa part, mais je fermis les yeux.

Nous avons une offre d'achat pour la maison qui permet de rembourser le credit immo, sans plus value.

Comment puis-je faire valoir les frais qu'elle me doit concernant credit immo et taxe habitation+ factures de gaz et EDF? Devant le notaire?

Qu'en est il du credit conso, il nous reste encore 20000 euros jusqu'en 2019, comment puis je exiger d'elle la moitié?

Merci

Par **amajuris**, le **21/06/2012** à **18:26**

bjr,

à union libre, séparation libre.

donc en cas de désaccord sur les frais à payer et les remboursements, vous serez obligé de passer par la case tribunal.

est-elle d'accord pour la vente, ce qui serait la meilleure solution ?

comme vous êtes co-emprunteurs sur les 2 crédits il y a solidarité entre vous, si un ne paie pas, la banque demandera à l'autre de payer.

je commencerais par lui faire une lettre recommandée avec A.R. de mise en demeure de payer sa part. en cas de refus ou de silence, vous lui indiquez votre intention de demander au juge de rendre une ordonnance d'injonction de payer.

peut être que cette menace la ramènera à la raison.

cdt